

Les pompiers prennent position dans les urgences pré-hospitalières

by La Gazette - dimanche, octobre 02, 2022

<https://correspondances.fr/les-pompiers-prennent-position-dans-les-urgences-pre-hospitalieres/>

A la question « quelle place demain pour les sapeurs-pompiers dans les urgences pré-hospitalières », qui a fait l'objet d'une conférence ce vendredi 23 septembre lors du congrès national des sapeurs-pompiers, les représentants de la profession apportent une réponse unanime : la loi Matras du 25 novembre 2021 a reconnu et clarifié leur rôle, qu'ils entendent faire valoir haut et fort sur le terrain.

Longtemps représentés comme « les soldats du feu », les sapeurs-pompiers voient aujourd'hui reconnue la réalité de leur deuxième cœur de métier : les secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP). En précisant 12 gestes techniques et thérapeutiques qu'ils sont dorénavant habilités à effectuer et en réformant les transports sanitaires urgents, deux décrets parus l'un et l'autre le 22 avril 2022 ouvrent de nouveaux champs d'action que les sapeurs-pompiers comptent investir pleinement. A Nancy, la conférence consacrée ce vendredi 23 septembre à la place des sapeurs-pompiers dans les urgences pré-hospitalières a permis à la profession de revendiquer la maîtrise, non seulement de l'alerte, mais aussi du traitement de l'alerte.

« Maîtres de notre métier »

Dans la salle, des témoignages font état de longues attentes imposées aux pompiers accompagnant des victimes : considérant que ces derniers sont entre de bonnes mains, le personnel hospitalier considère les « piétons » comme prioritaires.

De manière générale, il est tentant, pour les services du 15 croulant sous les urgences, de faire appel aux pompiers qui répondront toujours. « Nous ne sommes pas des supplétifs. Nous devons rester maîtres de notre métier, qui consiste à assurer un même niveau de secours dans les territoires. » Alain Thirion, préfet et directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur.

Le Luxembourg joue l'unité

Venu en voisin, le docteur Olivier Pierrard, directeur de la Direction médicale et de la Santé du Corps grand-ducal Incendie et secours, a présenté au l'auditoire la réforme qui, depuis 2018, intègre sous une même autorité le Samu et les pompiers. Dans ce petit pays de 645.000 habitants, auxquels s'ajoutent chaque jour 197.000 travailleurs frontaliers, un numéro unique, le 112, sert à appeler l'ambulance, la police ou les pompiers. Les appels convergent vers un même central où tous les répondants sont en mesure de répondre en luxembourgeois, en anglais, en allemand, en français et souvent en luxembourgeois à tout type d'urgences. Les pompiers, qui effectuent chaque année 67.000 interventions dont 8.000 sont médicalisées, sont placés 24 heures sur 24 et 365 jours par an sous le contrôle d'un officier de santé. Il n'existe pas de médecin régulateur, car tous les hôpitaux du pays sont tenus d'accueillir les urgences, de l'entorse à l'AVC. Une procédure de questionnement automatisé permet d'élaborer l'engagement adéquat – l'humain pouvant reprendre la main quand des urgences telles les

menaces d'accouchement prématuré exige à l'évidence une réponse immédiate.

Montée en compétence

Porté par une forte volonté politique, l'exemple luxembourgeois séduit. Les sapeurs-pompiers français ne désespèrent pas pour autant de faire rêver de nouvelles recrues issues du monde médical.

Dans ce contexte, le Service de Santé et de Secours Médical, (SSSM) joue un rôle essentiel.

Optimiste, le préfet Thiron énumère les acquis de la loi Matras – définition de la carence d'ambulances, gardes ambulancière, revalorisation du tarif de la carence ambulancière – comme autant de batailles gagnées dans le déploiement d'une sécurité civile qui réitère au quotidien la réalité de l'altruisme.